



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Capacité à innover et stratégie » (CIS)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : pluri annuelle (tous les deux ans)

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), direction des statistiques d'entreprises, division enquêtes thématiques et études transversales

Au cours de sa réunion du 03/10/24, la commission « entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête « Capacité à innover et stratégie ». Une fiche descriptive avait été élaborée et mise [en ligne](#) en amont de la réunion.

Objectifs : L'enquête CIS permet de mesurer le poids économique de l'innovation en France, en fournissant des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation par nature (en nombre d'entreprises, par secteur, par tranche d'effectifs), sur le montant des dépenses d'innovation (R&D, acquisition de matériel ou de connaissances), sur le chiffre d'affaires résultant de l'innovation. Elle éclaire aussi des aspects spécifiques du processus d'innovation (activités d'innovation menées, existence de coopérations, provenance des financements pour innover). Menée dans l'ensemble des pays européens et prenant appui sur les définitions harmonisées au niveau international, cette enquête autorise des comparaisons et permet une analyse économique de l'innovation qui peut contribuer à orienter la politique de l'innovation.

Historique et contexte : Cette enquête européenne biennale est coordonnée en application de la décision n° 1608/2003/CE sur les statistiques communautaires sur la science et la technologie et du règlement européen n° 995/2012 qui définit les notions d'innovation et la méthodologie des enquêtes associées, en s'appuyant sur le manuel d'Oslo, élaboré sous l'autorité de l'OCDE. La première édition de l'enquête a été menée en 1993. Elle a été réalisée jusqu'en 2005 tous les quatre ans (en 1997, 2001 et 2005) puis tous les deux ans depuis 2007. Le questionnaire de la prochaine enquête (CIS_2024) introduit des questions supplémentaires dans les modules relatifs aux droits de propriété intellectuelle et aux innovations à bénéfices environnementaux ainsi qu'un nouveau module lié à l'impact de l'intelligence artificielle sur l'innovation. L'Insee souhaite revenir à une interrogation au niveau « unité légale » (et non au niveau « entreprise »). Afin de respecter les exigences européennes en matière de diffusion des résultats, l'Insee assurera la consolidation au niveau « entreprise ». Cela représentera une charge supplémentaire en post-collecte, mais permettra de faciliter la réponses des enquêtés au questionnaire.

Place dans le dispositif statistique et concertation : Il n'existe pas d'autre source portant sur l'innovation des entreprises en France, le questionnaire CIS est la seule source à l'échelle nationale permettant d'avoir des données sur la fréquence de l'innovation et ses mécanismes. Un comité de concertation, rassemblant des représentants d'administrations et d'organismes publics (banque publique d'investissement Bpifrance, Institut national de la propriété industrielle, ministère de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, etc.) et des utilisateurs (universitaires et chercheurs) est réuni avant le lancement de chaque enquête. Ce comité finalise le questionnaire français sur la base du projet élaboré par le groupe de travail Eurostat (choix des questions optionnelles ou supplémentaires, traitement des différents problèmes de traduction, de concept ou de compréhension relevés lors des collectes précédentes). Pour l'enquête CIS_2024, le comité s'est réuni le 2 juillet 2024 afin de valider le questionnaire.

Questionnaire et collecte : La collecte est prévue d'avril à octobre tous les deux ans (2025, 2027, 2029). Pour la précédente enquête (collectée en 2023), le temps médian de réponse était de 30 minutes. L'échantillon sera constitué d'environ 18 000 unités.

Utilisateurs et diffusion : Les principaux utilisateurs sont Eurostat et la commission européenne, le service statistique public, les chercheurs, les chargés d'études d'administrations et universitaires. Les résultats des enquêtes CIS font l'objet de plusieurs publications au niveau national : Insee Première et Insee Résultats au deuxième semestre N+1 (N étant l'année de collecte). L'archivage de l'enquête en interne et au CASD est prévu au quatrième trimestre N+1.

Remarques en commission : L'enquête a fait l'objet d'une présentation en commission, dans le cadre du thème principal qui portait sur les efforts de R&D et d'innovation en faveur de la transition écologique et a suscité plusieurs interventions, portant sur l'ajout ou la suppression de questions. Une demande d'ajout d'une variable en lien avec la participation salariale, déjà émise lors du comité de concertation, a été renouvelée, en soulignant que le questionnaire avait été simplifié. Par ailleurs, un regret de la disparition des questions sur la coopération locale et régionale, qui figuraient dans CIS_2014 et CIS_2008, a été formulé. Il a été répondu que ces questions ne figuraient effectivement pas dans CIS_2024, mais qu'elles pourraient être réexaminées pour CIS_2026. Il est toujours nécessaire d'arbitrer entre l'intérêt des questions pour des études et la charge de réponse des entreprises.

Le Président émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête pour 5 ans.

L'opportunité est accordée pour 5 ans à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, **soit pour les années de collecte 2025-2027-2029.**